

Image not found or type unknown



droit de la gérante majoritaire d'une sarl

Par **gerty**, le **31/10/2019** à **21:09**

La gérante majoritaire peut-elle augmentée son salaire sans l'accord des associés ?
Bonjour, Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres... Merci pour votre attention.

Par **morobar**, le **01/11/2019** à **08:56**

Bonjour,
Oui, car elle a forcément l'accord de la majorité (à elle toute seule).